

Rapport d'activité 2021





Malgré une année à nouveau perturbée par la COVID 19, l'EPTB a pu maintenir un rythme d'activité soutenu en 2021.

La validation du SAGE Clain approuvée par arrêté préfectoral en date du 11 mai, constitue un temps fort de cette année qui consacre un travail collégial important initié par la CLE il y a plus de 10 ans. Sans attendre, la mise en œuvre du SAGE a pu être engagée, en particulier, sur les aspects relatifs à la gestion quantitative.

Un travail analogue a également été entrepris dans le cadre du SAGE Creuse donnant notamment lieu à des investigations de terrain pour caractériser le fonctionnement hydrologique du bassin.

La connaissance approfondie constitue en effet l'un des piliers essentiels des SAGE pour objectiver les choix de gestion dans une perspective de déficit hydrique à certaines périodes.

2021 a également été marqué par une forte mobilisation des acteurs dans le cadre de l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI Vienne Clain) qui concerne 246 communes des bassins de la Vienne aval et du Clain. De nombreuses propositions adaptées aux enjeux locaux alimenteront ainsi un futur programme d'action de prévention des inondations.

Enfin, le déploiement des actions de la stratégie d'adaptation au changement climatique a pu se poursuivre tout au long de l'année. Parmi celles-ci, figurent les premiers résultats d'une étude prospective sur le changement climatique et ses effets sur la ressource en eau sur le bassin de la Vienne qui ont été présentés en septembre aux acteurs du bassin lors du premier séminaire dédié à cette thématique.

Face au changement climatique que le GIEC* qualifie dans son 6^{ème} rapport produit en février 2022 comme « *une menace grave et grandissante sur notre bien être et la santé de la planète* » l'EPTB Vienne s'est engagé à apporter les éléments de connaissance sur les répercussions locales du dérèglement climatique et à aider les collectivités, associations et acteurs économiques à concevoir et mettre en œuvre des actions concrètes pour en atténuer les impacts.

Ce sujet majeur constitue le fil directeur de l'action de l'EPTB qui se décline sur l'ensemble de son champ de compétence.

Je vous invite à découvrir dans le présent rapport d'activités les différents projets portés par l'EPTB Vienne en 2021 et à consulter tout au long de l'année l'actualité de l'établissement sur le site Internet www.eptb-vienne.fr.

Le Président de l'Etablissement Public Territorial
du Bassin de la Vienne

Jérémie GODET



SOMMAIRE

Edito.....	3
Sommaire	4
Glossaire.....	5
Présentation de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne .	6
L'EPTB Vienne.....	6
Le bassin de la Vienne	7
Fonctionnement	8
Ses missions.....	9
Bilan financier	10
Les dépenses	10
Les recettes.....	11
Les principales actions	12
Les SAGE du bassin de la Vienne	12
Les actions thématiques	22

- BRGM** : Bureau de recherches géologiques et minières
- CEREMA** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- CLE** : Commission Locale de l'Eau
- CPIE** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
- CTZH** : Contrat Territorial Zones Humides
- DDT** : Direction Départementale des Territoires
- DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- EEE** : Espèce Exotique Envahissante
- EPAGE** : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- EPTB** : Etablissement Public Territorial de Bassin
- FREDON** : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
- FMA** : Forum des Marais Atlantiques
- GeMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- GIEC** : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- HMUC** : Hydrologie Milieux Usages Climat
- INRAE** : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- PAPI** : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations
- PEE** : Plante Exotique Envahissante
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- PNR** : Parc Naturel Régional
- SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SLGRI** : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
- TRI** : Territoire à Risques Importants d'inondation



PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VIENNE



L'EPTB VIENNE

L'eau est au cœur d'innombrables usages ou activités qui concernent tous les citoyens. La satisfaction de l'ensemble des besoins, tout en assurant la préservation de la ressource, répond à un équilibre complexe. La prise en compte du changement climatique et l'application des Directives européennes incitent également à adopter une logique de gestion coordonnée de la ressource en eau à une échelle cohérente.

L'EPTB Vienne est un syndicat mixte ouvert créé en 2007 et reconnu « Établissement Public Territorial de Bassin » par arrêté préfectoral en 2008. Il est membre de l'Association nationale des élus des bassins. Depuis sa création, l'EPTB Vienne impulse et met en œuvre une politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques par bassin versant et s'implique activement dans l'adaptation au changement climatique.



Réunion du comité syndical

LE BASSIN DE LA VIENNE

La Vienne (372 km) prend sa source au pied du mont d'Audouze (en Corrèze) sur le plateau de Millevaches à 920 m d'altitude. Elle traverse ensuite les plateaux intermédiaires puis les bas plateaux du haut Limousin (altitude de 300 à 400 m) avant de sillonner les formations sédimentaires du Poitou et enfin de confluer avec la Loire à Candes-Saint-Martin. Ses principaux affluents sont la Creuse (255 km), le Clain (125 km) et le Taurion (103 km).

Son bassin couvre ainsi une superficie de plus de 21 000 km². Il s'étend des contreforts nord occidentaux du Massif central jusqu'au Val de Loire, principalement sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire et en particulier sur les 8 départements suivants : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Charente, Deux Sèvres, Vienne, Indre et Indre-et-Loire.



FONCTIONNEMENT

LES ÉLUS

Suite aux élections territoriales de juin 2021, 80% des élus représentants les départements et les régions au sein du Comité syndical ont été renouvelés. Monsieur Jérémie GODET a été élu Président de l'EPTB Vienne, lors du Comité syndical du 25 octobre 2021.

En 2021, le Comité syndical est composé de 34 élus représentants les collectivités suivantes :

- Les Régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire ;
- Les Départements de la Charente, de la Creuse, de la Vienne et de l'Indre-et-Loire ;
- Les Communautés urbaines de Grand Poitiers et Limoges Métropole et les Communautés d'agglomération de Grand Châtelleraut et du Grand Guéret¹ et la Communauté de Communes Charente Limousine¹.
- L'EPAGE* Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne¹

¹ Collectivités adhérant à l'EPTB Vienne depuis le 1er janvier 2021.

Consulter la liste détaillée des élus de l'EPTB Vienne : <https://www.eptb-vienne.fr/-Organisation-.html>

LES COLLECTIVITÉS MEMBRES DE L'EPTB VIENNE



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

la CREUSE
le Département



TOURAINE
LE DÉPARTEMENT



la
vienn
LE DÉPARTEMENT

GRAND POITIERS
Communauté urbaine



Limoges
Métropole
Communauté urbaine



CHARENTE
LIMOUSINE



Centre-
Val de Loire
www.regioncentre-valde Loire.fr



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



GRAND
GUÉRET
Communauté
d'Agglomération

GRAND
CHÂTELLERAUT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION



LES AGENTS

L'équipe technique de l'EPTB Vienne est composée de 11 agents, répartis géographiquement entre le siège de Limoges et une antenne à Poitiers.

Consulter l'organigramme de l'EPTB :
<https://www.eptb-vienne.fr/-Organisation-.html>

Direction 1 agent

Pôle administratif 2 agents

Pôle communication
/ géomatique 1 agent

Pôle Technique :

Secteur Vienne
amont / Creuse 4 agents

Secteur Vienne aval
/ Clain 3 agents

SES MISSIONS

L'EPTB Vienne est spécialisé dans la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Son action s'inscrit dans le cadre des Directives européennes sur l'eau et les inondations.

L'EPTB assure notamment des missions d'information, de conseil, d'animation et de coordination ou de maîtrise d'ouvrage dans ses domaines de compétence et porte également des études pour améliorer la connaissance.

Par ailleurs, compte-tenu de l'impact du changement climatique sur les différentes thématiques traitées par l'EPTB Vienne, il a fait de **l'adaptation au changement climatique** la ligne directrice de sa stratégie d'intervention.

Ainsi, il porte différents dispositifs et outils de planification à portée stratégique tels que les **Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)** ou la **Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)**, dont le volet opérationnel est déployé au travers de différents programmes d'actions tels que les **contrats territoriaux** ou le **Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)**. Il met également en œuvre des **programmes d'actions thématiques** : étangs, inondations, plantes invasives, zones humides, poissons migrateurs... Afin de répondre à l'évolution des enjeux sur son territoire, il assure également un travail spécifique sur l'adaptation au changement climatique.

Ces actions bénéficient de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'Europe et de l'Etat dans le domaine de la prévention des inondations.



Le Clain à Naintré
Source : Département de la Vienne



BILAN FINANCIER

Les dépenses réalisées en 2021 s'élèvent à 1 138 310 € et les recettes représentent 1 186 476 € permettant ainsi de dégager un excédent de 48 166 €.

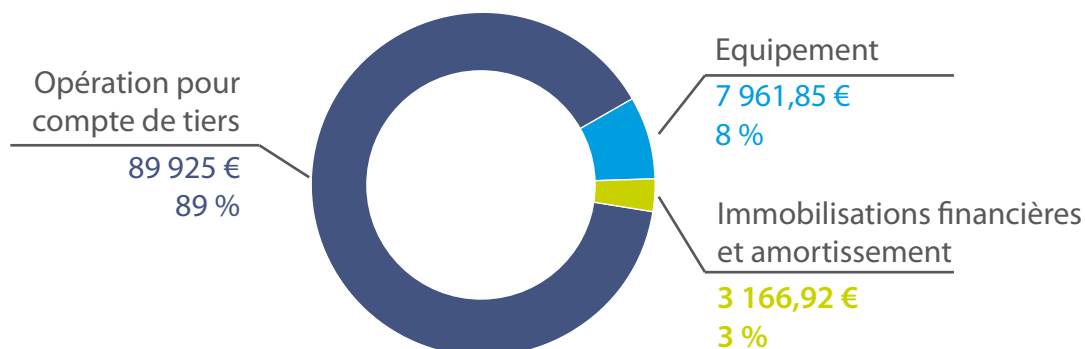
LES DÉPENSES

Les dépenses de l'EPTB Vienne sont principalement inscrites dans la section fonctionnement du budget. Outre les charges de personnel et les charges à caractère général, ces dépenses concernent l'ensemble des études et des actions de communication réalisées.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

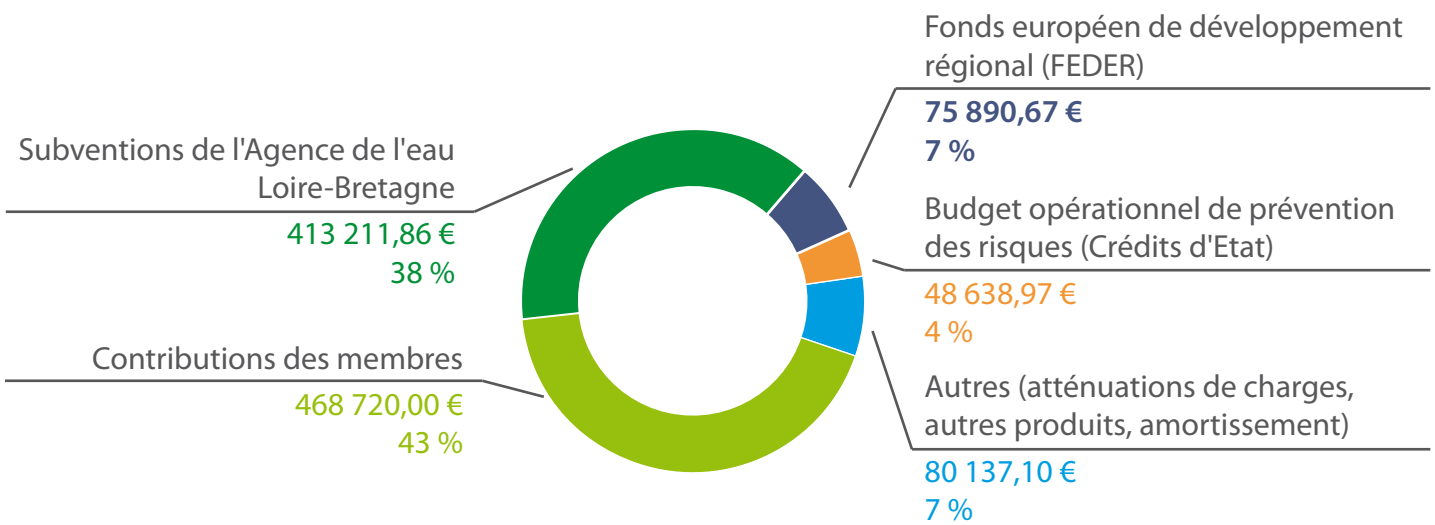




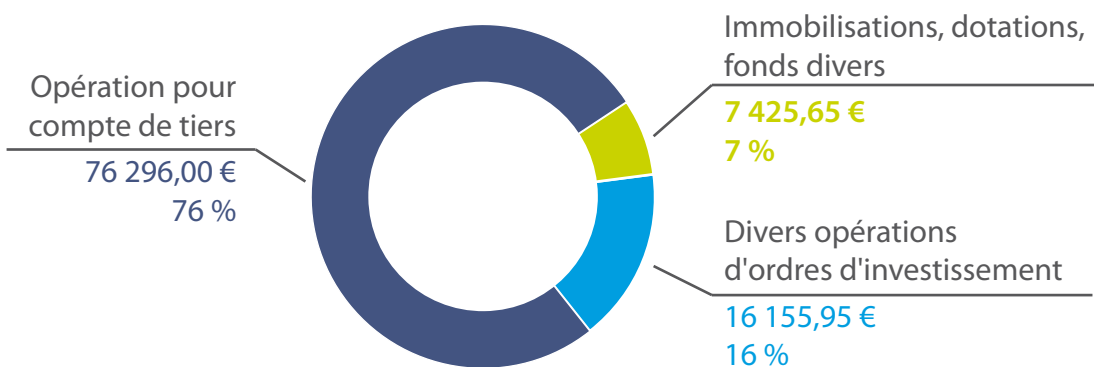
LES RECETTES

Ne disposant pas de fiscalité propre, l'établissement perçoit pour son fonctionnement et pour le déploiement de ses actions des participations des collectivités adhérentes, des subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'Etat et de l'union européenne. Il bénéficie également de financements dans le cadre de prestations réalisées pour le compte des groupements de collectivités partenaires. En 2021, l'enveloppe des contributions des membres a augmenté de 9% suite à l'adhésion de nouveaux membres.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT





LES PRINCIPALES ACTIONS



LES SAGE DU BASSIN DE LA VIENNE

QU'EST-CE QU'UN SAGE ?

La loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 énonce que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres, sont d'intérêt général. Cette loi introduit des outils de planification opérationnels : les **SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)** à l'échelle des grands bassins, et à un niveau plus local : les **SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)**.

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est un outil stratégique de planification de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il est établi à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, celle du bassin versant.

Ce schéma est élaboré par les acteurs locaux (les usagers, l'Etat et les collectivités territoriales ainsi que leurs groupements). Ils sont regroupés au sein d'une assemblée délibérante : la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**, qui constitue un espace de discussion et de prise de décisions.

Le SAGE se compose de plusieurs documents (article L.212-5-2 du code de l'environnement) :

- Le **PAGD** avec lequel les décisions administratives prises dans le domaine de la gestion de l'eau doivent être compatibles,
- Le **règlement et les éléments cartographiques associés** sont opposables dans un rapport de conformité qui implique un respect strict des règles édictées par le SAGE.

La conception d'un SAGE suit plusieurs étapes cadrées par le code de l'environnement. Ce processus accorde une large place à la



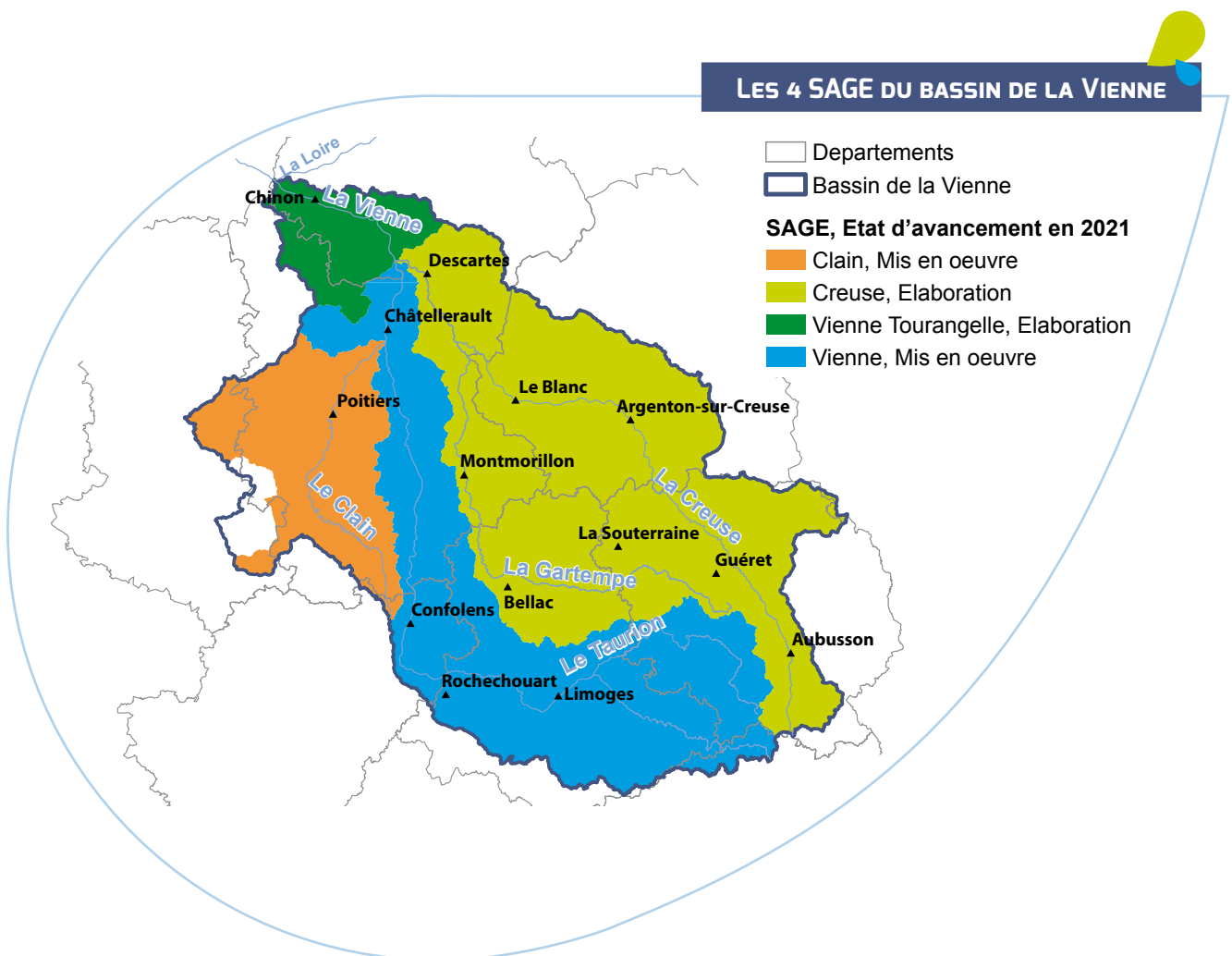
concertation avec les acteurs locaux et permet de faire progresser les réflexions pour identifier et impulser les actions pertinentes en faveur de la gestion des milieux aquatiques.

Le SAGE permet également, par le biais d'études ainsi que d'outils d'observation et de suivi, de compléter et/ou d'améliorer les connaissances (impacts des pressions sur la ressource, qualité de l'eau...) afin de guider les choix d'actions à mettre en œuvre.

Il permet de travailler à une échelle hydrographique large, sur des problématiques complexes et variées telles que la gestion quantitative, les relations nappes/rivières, les effets du changement climatique...

Afin de faire face aux enjeux et d'être le plus performant possible, l'EPTB Vienne contribue à couvrir l'ensemble du bassin de la Vienne par des dispositifs adaptés pour la gestion de l'eau. Ainsi, en lien avec les acteurs locaux, et tout en tenant compte des spécificités locales, l'établissement a impulsé la mise en place et assure l'animation de 4 SAGE qui couvrent l'ensemble du bassin. Des passerelles sont également mises en place entre ces SAGE afin d'enrichir les réflexions des différentes CLE et pour mutualiser les connaissances.

La mise en œuvre des SAGE s'appuie notamment sur les contrats territoriaux qui couvrent l'ensemble du bassin.





LE SAGE VIENNE

Historique

Le SAGE Vienne a été approuvé pour la première fois en 2006 et a été révisé en 2013. L'EPTB Vienne dispose donc d'un recul significatif sur la mise en œuvre de ce SAGE. Le SAGE Vienne a bénéficié de plusieurs années de concertation. La diversité du territoire concerné soumet ce SAGE à de multiples enjeux interdépendants. Le niveau d'ambition recherché lors de la révision se traduit en particulier par la rédaction d'un règlement qui compte 13 règles. Un processus de 2ème révision du SAGE Vienne a été préparé en 2021 et va être engagé en 2022.

Principales réalisations en 2021

◆ Stratégie étangs

L'année 2021 se caractérise par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement financier, administratif et technique pour aider les propriétaires volontaires à supprimer leur plan d'eau.

En 2021, deux sessions de formations relatives à l'identification de la situation juridique des plans d'eau ont été organisées, en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Ces actions sont détaillées dans la rubrique étangs page 30.



Réunion du Comité de pilotage de la stratégie étangs le 2 février 2021



◆ Gestion quantitative

L'EPTB Vienne réalise une étude spécifique sur la détermination des débits biologiques. Cette étude, initiée dans le cadre de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) du SAGE Creuse, a été étendue au SAGE Vienne pour répondre à la disposition 25 et ainsi permettre une mutualisation des moyens entre les différents SAGE. 10 débits biologiques sont ainsi en cours de détermination sur le territoire du SAGE Vienne. Par ailleurs, la détermination des débits biologiques sera aussi utile à la réalisation de l'étude HMUC Vienne et Vienne Tourangelle dès 2022.

Ce travail est présenté en détail dans la rubrique «étude quantité» du SAGE Creuse.



Mesure de débits biologiques

◆ Préparation de la révision du SAGE

Après 9 années de mise en œuvre et avec 85% des dispositions réalisées ou en cours, le processus de 2ème révision du SAGE Vienne, entériné par la CLE réunie le 26 janvier 2022, est engagé. Cette révision est motivée par la nécessité d'actualiser le SAGE face à l'évolution des enjeux tels que celui du dérèglement climatique. Ainsi, l'année 2021 a été consacrée à la mise au point d'une méthode de révision qui permettra de réaliser un bilan de la mise en œuvre du SAGE, de mettre à jour l'état des lieux du territoire et de mesurer les évolutions du territoire. Elle permettra également d'approfondir certains sujets insuffisamment traités dans le SAGE en cours et liés aux enjeux actuels tels que l'adaptation au changement climatique, la gestion sylvicole, la santé... En outre, au cours du processus de révision, le contenu du SAGE sera mis en compatibilité avec le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2022-2027.

Le processus de révision intègre un mode opératoire innovant qui permettra aux membres de la CLE et aux acteurs du territoire d'échanger sur les différentes thématiques du SAGE lors d'ateliers ou de tables rondes. L'association d'un groupe de citoyens aux travaux de la CLE a été validé par la CLE du 26 janvier 2022 tout d'abord en phase de test.

Publications

- La lettre d'information n°18
- L'Arrêté préfectoral du 22 novembre 2021 portant renouvellement de la composition de la CLE du SAGE Vienne

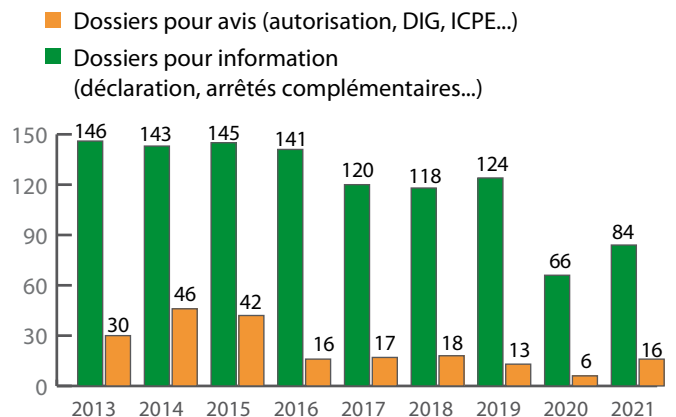


◆ Avis sur les dossiers

La CLE est sollicitée pour émettre un avis sur l'ensemble des dossiers d'autorisation relevant de la loi sur l'eau.

La CLE émet également un avis sur les contrats territoriaux pour lesquels elle vérifie l'adéquation avec les dispositions et orientations du SAGE.

Nombre d'avis sur les dossiers loi sur l'eau



Les avis émis sont consultables sur l'espace pro du site Internet de l'EPTB.

LES CHIFFRES CLÉS DU SAGE VIENNE

302 communes

6 départements

7 060 km²

1 réunion de CLE en 2021

13 règles

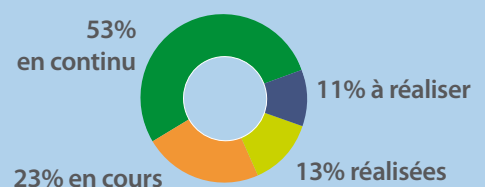
82 dispositions

6 Contrats territoriaux

1 Contrat eau potable « Re-source »

Gué de Sciaux

ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE :





LE SAGE CLAIN

Historique

Face à des enjeux majeurs notamment sur les thématiques de la quantité et de la qualité de l'eau, la démarche de SAGE sur le bassin du Clain



a été initiée en 2005 par le Département de la Vienne. Son périmètre a été arrêté en 2009 et la CLE constituée en 2010, date à laquelle le SAGE est entré en phase d'élaboration.

L'EPTB Vienne est depuis avril 2019, la structure porteuse du SAGE Clain.

Le SAGE Clain définit une stratégie d'intervention cohérente portant sur l'amélioration de la qualité de l'eau potable, sur la gestion quantitative de la ressource ou encore sur la préservation et la restauration des milieux naturels.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter préfectoral le 11 mai 2021.

Principales réalisations en 2021

L'année 2021 représente l'aboutissement du processus d'élaboration du SAGE Clain approuvé par arrêté préfectoral le 11 mai. Cette étape décisive consacre le travail collectif assidu réalisé durant près de 10 ans par les acteurs locaux. Sans délai, la mise en œuvre du SAGE s'est engagée avec notamment l'élaboration de l'étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » dite HMUC Clain. Les enjeux majeurs quantitatifs, qualitatifs et la préservation des milieux afférents à ce territoire ont également conduit l'EPTB Vienne à participer activement à l'élaboration du protocole d'accord relatif aux retenues de substitution du bassin du Clain.

Etude HMUC

L'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC), permet d'améliorer la connaissance pour préserver la ressource et ainsi d'ajuster la gestion structurelle (à long terme) et conjoncturelle (de crise). Cette étude s'appuie sur des mesures de terrain notamment pour déterminer les débits biologiques mais fait également appel à des modélisations pour appréhender le fonctionnement naturel du bassin versant et l'état quantitatif projeté à 2050. Elle pourra également servir à ajuster les volumes prélevables inscrits dans le règlement du SAGE.

L'année 2021 a été consacrée à la finalisation de la phase 1 de l'étude, qui correspond à la réalisation de l'état des lieux de chaque volet (HMUC). Cette phase a été menée en concertation avec les acteurs du territoire et notamment grâce à la mobilisation régulière du comité technique, du bureau de la CLE et d'experts. Chaque volet a fait l'objet d'un rapport complet (soit 4 rapports) et d'une synthèse globale, pour un total de près de 1 500 pages. Ces documents seront validés en 2022.



Site de mesure des débits biologiques sur le Clain

◆ Protocole d'accord

Sur le bassin du Clain, il existe 41 projets de retenues de substitution.

Le principe de ces retenues est de différer les prélèvements estivaux en période hivernale afin de limiter l'impact sur les niveaux d'eau l'été.

Les modalités de création de ces ouvrages et les engagements en faveur de pratiques agricoles respectueuses des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la qualité de l'eau sont proposées dans le projet de Territoire Agricole « Irrigants » (PTAI) élaboré par Rés'éau Clain (fédération de coopératives agricoles) et l'association des irrigants de la Vienne.

Afin d'aboutir à un accord sur les modalités de ce PTAI, la Préfète de la Vienne a organisé une médiation avec les acteurs du bassin. Ainsi, quatre ateliers thématiques ont été constitués :

- Changement des pratiques agricoles et biodiversité,
- Gouvernance,
- Volumes,
- Economie agricole.

16 réunions par ateliers ont été organisées de juin à septembre afin de collecter les avis de l'ensemble des acteurs du bassin.

L'EPTB Vienne a apporté sa contribution pour amender le document.

◆ Avis sur les dossiers

La CLE est sollicitée pour émettre un avis sur l'ensemble des dossiers relevant de la loi sur l'eau. La CLE émet également un avis sur les contrats territoriaux pour lesquels elle vérifie l'adéquation avec les dispositions et orientations du SAGE.

Ainsi en 2021 la CLE a émis :

- 1 avis émis sur le SDAGE et le Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI),
- 3 avis émis sur les programmes Re-sources Sud Vienne, Auxance et Varenne,
- 2 avis émis sur les Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) de Fleury et Sud Vienne.

Publications

- La 1ère lettre d'information

- L'Arrêté inter préfectoral du 11 mai 2021 portant approbation du SAGE Clain



LES CHIFFRES CLÉS DU SAGE CLAIN

141 communes

3 départements

2 882 km²

270 000 habitants

60 dispositions

3 règles

5 réunion de la CLE en 2021

1 réunion du bureau de la CLE

2 contrats milieux aquatiques

8 Contrats eau potable « Re-source »



LE SAGE CREUSE

Historique

La démarche en faveur d'une gestion intégrée de l'eau du bassin de la Creuse a été initiée en 2015 par l'EPTB Vienne. La forte mobilisation des acteurs du bassin a permis de faire émerger le SAGE à la suite de l'étude préliminaire en 2018. Son périmètre a été acté le 28 juillet 2019 et la composition de la CLE a été arrêtée le 15 janvier 2020.

D'une superficie de plus de 9 552 km², le bassin de la Creuse est l'un des plus grands territoires de SAGE de France. Ce bassin présente des enjeux forts particulièrement sur les aspects quantitatifs (la moitié des masses d'eau sont classées en risque hydrologique) mais également sur la qualité et plus précisément sur la pollution organique.

L'Etat initial qui constitue la première phase de l'élaboration du SAGE a été validé par la CLE le 9 février 2021. Ce document est un «état» zéro de la situation de l'eau, des milieux et des usages sur le bassin.



CLE du SAGE Creuse - 31 mai 2021



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Creuse

Principales réalisations en 2021

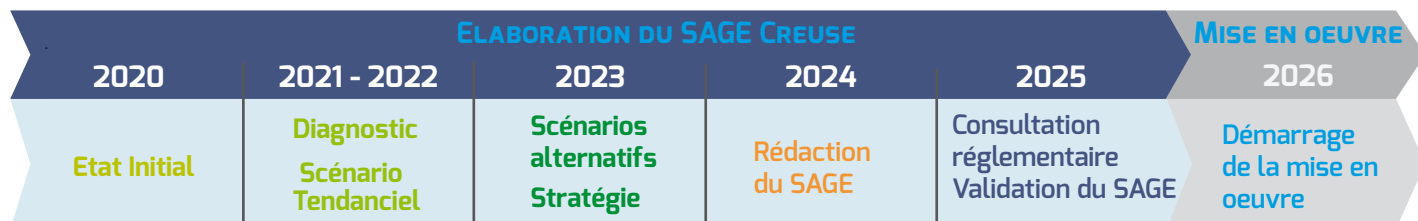
◆ Elaboration du diagnostic

La réalisation du diagnostic constitue le deuxième temps fort de l'élaboration du SAGE. Ce document est réalisé sur la base de l'état initial qui a été résumé dans un document de synthèse afin de permettre aux acteurs du bassin de mieux se l'approprier.

L'EPTB Vienne a choisi de s'appuyer sur une large concertation pour réaliser ce diagnostic. Les acteurs du territoire ont ainsi pu participer à des réunions de commissions géographiques en octobre lors desquelles ils ont notamment travaillé sur les principales thématiques du territoire dans le cadre d'ateliers afin de faciliter les échanges. La forte participation des partenaires lors de ces réunions a permis de définir des pistes pour répondre aux enjeux du bassin de la Creuse.



Commission géographique - Ateliers de concertation



◆ Etude quantité

La réalisation de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) s'est poursuivie avec notamment la définition des débits biologiques. Ce travail a pour objectif de définir un débit ou une plage de débits minimums à maintenir dans les cours d'eau étudiés pour garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces ciblées (poissons, macro-invertébrés...). La détermination des débits biologiques pourra notamment permettre de redéfinir et d'affiner la gestion actuelle en travaillant à des échelles opérationnelles.

Ce travail mutualisé aux SAGE Creuse, Vienne et Vienne Tourangelle, est principalement réalisé en régie par l'EPTB Vienne. Seules les mesures de terrain sont externalisées. En 2021, un stagiaire a également appuyé pendant 6 mois l'ingénieur hydrologue de l'EPTB Vienne dans la sélection des sites et les prospections terrains. 43 sites de mesures représentatifs ont ainsi été définis grâce aux connaissances de terrain et à la mobilisation des structures à compétence GEMAPI, des fédérations de pêche du bassin et de l'Office Français de la Biodiversité. Sur ces sites la méthode « Estimhab », référence nationale pour la détermination de débits biologiques développée par INRAE*, est appliquée.

Enfin, les experts locaux se sont réunis fin 2021 pour déterminer les espèces cibles sur chaque site. Une fois que les 2 campagnes de mesures seront réalisées sur l'ensemble des sites, les éléments nécessaires à la détermination des débits biologiques seront réunis.



Site de mesure des débits biologiques sur la Creuse

L'année 2021 se caractérise également dans le cadre de l'étude HMUC, par la réalisation du bilan des usages qui a été soumis à la consultation des partenaires de l'étude.

Ce volet consiste à identifier les usages du territoire, leur évolution constatée et prévisible, ainsi que d'analyser les solutions d'économies d'eau.

La commission thématique quantité a été mobilisée plusieurs fois pour participer au choix des hypothèses, pour l'apport de données supplémentaires et pour valider techniquement les différents rapports. Des groupes d'experts ont en outre été mobilisés sur des sujets précis.

Publications

- La lettre d'information n°4
- L'état initial



LES CHIFFRES CLÉS DU SAGE CREUSE

445 communes

8 Départements
(dont 3 à la marge)

8 132 km de cours d'eau

250 000 habitants

2 réunion de la CLE

3 réunions des commissions
géographiques

13 contrats territoriaux

2 Contrats eau potable : Gué de
Sciaux et Martinats

1 contrat territorial zones humides



LE SAGE VIENNE TOURANGELLE

Historique

Une démarche en faveur d'une gestion intégrée de la ressource en eau sur le bassin de la Vienne Tourangelle est menée par l'EPTB Vienne depuis 2015. Basée sur une large concertation, elle avait initialement pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire et d'aboutir à un diagnostic partagé de la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Vienne Tourangelle. Suite à cette mobilisation, un comité de l'eau a été créé en 2017 et l'émergence d'un SAGE a été engagée en 2020.

Ce bassin présente des enjeux forts particulièrement sur les aspects qualitatifs liés notamment aux pollutions diffuses (nitrates et pesticides) et quantitatifs mais également sur la dégradation des milieux aquatiques. Ce territoire bénéficie également d'un fort intérêt touristique avec notamment un riche patrimoine naturel lié à l'eau telles que la confluence Vienne-Loire inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO ou encore les basses vallées de la Vienne qui relèvent du réseau Natura 2000.

Le périmètre du SAGE a été arrêté le 2 mars 2021 et la composition de la CLE a été arrêté le 16 décembre 2021. La première réunion de la CLE s'est tenue le 28 janvier 2022. Monsieur Vincent NAULET a été élu Président de la CLE.

Principales réalisations en 2021

Elaboration de l'Etat initial

L'élaboration d'un SAGE est une démarche qui s'inscrit dans la durée. Elle est composée de différentes étapes dont la première est la réalisation de l'état initial. Il a été réalisé au cours de l'année 2021, en régie par l'EPTB Vienne avec la participation d'une stagiaire pendant 4 mois. Il constitue un recueil le plus exhaustif possible de l'ensemble des données sur le territoire relatives à la situation de l'eau, des milieux et des usages sur le bassin. Il permet alors d'identifier les principaux axes d'intervention à traiter dans le cadre du SAGE.



Confluence Vienne-Loire
Source : ULMarden - Jéro Hajewski



◆ Réseau d'observation sur les cyanobactéries

En 2021, un réseau de suivi des cyanobactéries a été mis en place avec l'aide des acteurs de terrain (syndicats de rivière de la Manse et du Négron, PNR Loire-Anjou-Touraine, CETU Elmis Université de Tours, Fédération de pêche et Département d'Indre-et-Loire et Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire). Le protocole de suivi a ainsi pu être expérimenté sur l'axe Vienne sous la coordination de l'EPTB Vienne lors de l'été 2021. Il consiste à observer l'absence ou l'état de la présence de cyanobactéries sur différentes stations réparties sur 4 secteurs du territoire. Entre le 1er mai et le 30 septembre les observateurs se répartissent le suivi des différentes stations afin qu'elles soient observées 3 fois par mois. Les observations sont alors renseignées dans une fiche terrain.

En 2021, les premiers constats révèlent une présence plus importante de cyanobactéries sur la période août et septembre durant laquelle les débits étaient plus faibles et les températures plus élevées que sur la période allant de mai à juillet.



*Observation de cyanobactéries
Source : Syndicat des bassins du Négron
et du Saint-Mexme*

◆ Gestion quantitative

Dans le cadre de l'étude mutualisée sur la détermination des débits biologiques, 3 débits sont en cours de détermination en prévision de l'étude HMUC qui débutera en 2022.

Publications

- Arrêté de périmètre du 2 mars 2021
- Arrêté de composition de la CLE du 16 décembre 2021

LES CHIFFRES CLÉS DU SAGE VIENNE TOURANGELLE

107 communes

3 départements (dont 1 à la marge)

1 310 km²

580 km de cours d'eau

69 222 habitants

1 réunion du Comité de l'eau

3 contrats territoriaux portés par **2** syndicats de rivière

1 contrat bassin d'alimentation de captage

LES ACTIONS THÉMATIQUES

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Contexte

Une hausse globale des températures est constatée sur l'ensemble du bassin de la Vienne. Cette hausse, plus marquée au printemps et en été s'accompagne d'une tendance à la baisse des pluies efficaces. Ainsi, au cours des deux dernières décennies, les sécheresses récurrentes de fortes intensités se succèdent à l'échelle du bassin de la Vienne. Les impacts observés sur les milieux et sur les usages sont d'ores et déjà tangibles. A titre d'illustration, respectivement 40 % et 30% des stations de suivi des cours d'eau du bassin de la Vienne étaient en assec ou sans écoulements en 2019 et 2020.

Compte-tenu de l'importance de ce sujet, l'EPTB Vienne a fait de l'adaptation au changement climatique la ligne directrice de sa stratégie d'intervention. En effet, les effets du changement climatique impactent l'ensemble des sujets traités par l'EPTB. Ainsi en 2019, il a défini une stratégie d'adaptation au changement climatique qui s'articule autour de 2 piliers :

- Améliorer la connaissance grâce à une approche prospective,
- Mener des actions spécifiques en faveur de l'adaptation au changement climatique comme l'incitation aux économies d'eau et la réduction du nombre de plans d'eau afin de diminuer la sur-évaporation (voir la thématique Plan d'Eau).



Le projet LIFE Eau&Climat (LIFE19 GIC/FR/001259) a reçu un financement du programme LIFE de l'Union européenne.

LES CHIFFRES CLÉS

Sur les 3 dernières décennies baisse des débits
moyens annuels de **10 à 15 %** par décennie
30% d'assecs en **2020**

Amélioration de la connaissance

♦ Etude prospective relative au changement climatique

L'EPTB Vienne réalise dans le cadre du projet LIFE Eau & Climat - *Supporting long-term local decision-making for climate-adapted Water Management (LIFE19 GIC/FR/001259* - une étude prospective sur le changement climatique à l'échelle du bassin de la Vienne aux horizons 2030, 2050 et au-delà. Cette étude, d'une durée de 12 mois, a débuté en avril 2021.

Elle a pour but d'approfondir les connaissances sur la caractérisation du changement climatique et de ses impacts sur la ressource en eau du bassin de la Vienne. Ses objectifs sont ainsi de :

- Etablir un socle solide de connaissances sur l'évolution climatique passée et projetée, par le traitement et l'analyse des données historiques et des dernières modélisations climatiques disponibles ;
- Caractériser les impacts passés et futurs des changements climatiques sur la ressource en eau et les milieux aquatiques

Pour cela elle se décompose en 3 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux et synthèse des connaissances,
- Phase 2 : Analyse de l'évolution du climat actuel et des impacts sur les ressources en eau,
- Phase 3 : Analyse des projections climatiques à moyen et long terme et des conséquences potentielles sur les ressources en eau.

Les premiers résultats de ce travail ont été partagés avec les acteurs du bassin de la Vienne lors d'un séminaire dédié organisé par l'EPTB Vienne.



Augmentation de l'ETP de **20%** depuis les années 1960

Baisse du niveau des nappes d'en moyenne **10 cm** depuis 2000

💧 Etude sur les têtes de bassin versant

L'EPTB Vienne participe à un programme de recherche et de développement en partenariat avec le BRGM* via une convention. L'objectif principal de cette étude, qui a débuté en septembre 2020 pour 5 années, vise l'amélioration des connaissances pour permettre d'orienter des politiques de gestion des têtes de bassin dans un contexte de changement climatique.

L'année 2021 a principalement été consacrée à la collecte des données hydrologiques, hydrogéologiques, d'occupation du sol et sur l'évolution des usages.



Tête de bassin

💧 Etudes HMUC

Les études Hydrologie, Milieux, Usages, Climat dite HMUC mises en œuvre dans le cadre des SAGE permettent d'actualiser et de préciser les connaissances sur les ressources en eau et les besoins pour chaque usage. Elles ont également une vocation opérationnelle de partage de la ressource avec la définition de volumes prélevables.

Actions opérationnelles

💧 Économie d'eau :

Dans la continuité de ses actions en faveur des économies d'eau à destination des collectivités, l'EPTB Vienne va proposer un dispositif d'accompagnement en faveur de la mise en place d'une démarche d'économie d'eau pour les communes de plus de 1000 habitants et les intercommunalités..

En 2021, l'EPTB Vienne a travaillé sur les modalités de mise en place de ce dispositif. Le principe est de proposer aux bénéficiaires un service d'accompagnement composé d'un audit des consommations d'eau dans les bâtiments et les espaces publics et de propositions d'actions pour réduire les consommations d'eau.



*Mesure de débit
lors d'un diagnostic*

Publications

Les vidéos des interventions du séminaire téléchargeables sur le site internet de l'EPTB Vienne :

<https://www.eptb-vienne.fr/Seminaire-Changement-Climatique.html>

PARTAGE DES CONNAISSANCES

A travers les différentes études qu'il mène, l'EPTB Vienne mobilise de nombreuses connaissances, qu'il s'applique à mettre à disposition des acteurs du territoire. Ce partage de connaissances a notamment pour objectif de permettre aux organismes de bassin de développer une stratégie d'actions adaptée aux évolutions climatiques et aux spécificités de notre territoire.

Organisation d'un séminaire

Le 30 septembre, l'EPTB Vienne a organisé en visio-conférence un séminaire intitulé « **Changement climatique et ressource en eau sur le bassin de la Vienne** ».

Cet évènement a notamment été l'occasion de présenter l'étude prospective sur le changement climatique et ses effets sur la ressource en eau à l'échelle du bassin de la Vienne. Ce séminaire avait également pour objectif de créer une dynamique en valorisant les initiatives locales d'adaptation au changement climatique, tel que le projet Territoire à transition hydrique initié par la communauté urbaine Limoges Métropole.

Ce séminaire a rencontré une forte mobilisation des acteurs du bassin mais également nationaux – plus de 180 participants ont suivi les échanges – ce qui confirme l'enjeu que représente ce sujet.



Séminaire changement climatique en visio-conférence

Programme

- > **Introduction** : François BOCK, 1^{er} Vice-Président de l'EPTB Vienne
- > **Synthèse des travaux d'Acclimaterra et des enjeux liés au changement climatique**
Bernard LEGUBE, professeur émérite université de Poitiers - représentant Acclimaterra
- > **Stratégie d'intervention de l'EPTB Vienne en faveur de l'adaptation au changement climatique**
Stéphane LORIOT, Directeur de l'EPTB Vienne
- > **Présentation du programme LIFE Eau et Climat**
Sonia SIAUVE, coordinatrice du programme LIFE Eau et Climat à l'OIEau
- > **Présentation de l'état d'avancement de l'étude prospective sur le changement climatique et les effets induits sur la ressource en eau du bassin de la Vienne**
Justine RICHARD, ingénieur de projets ANTEA
- > **Présentation du projet « Limoges Métropole : territoire en transition hydrique »**
Philippe JANICOT, Vice-Président de Limoges Métropole
- > **Conclusion**
François BOCK, 1^{er} Vice-Président de l'EPTB Vienne

Accès aux présentations

<https://www.eptb-vienne.fr/Seminaire-Changement-Climatique.html>

Une émission de France 3 Limousin consacrée aux sécheresses

France 3 Limousin a consacré l'émission «Dimanche en politique» du 21 mars 2021 à la thématique des sécheresses : **Sécheresses en Limousin : comment gérer nos ressources en eau ?**

Stéphane LORIOT, Directeur de l'EPTB Vienne, a participé à cette émission avec 3 autres invités : Michel GALLIOT ; climatologue, président de Limousin Nature Environnement - Tony CORNELISSEN ; président de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Pascal BOYER ; administrateur de SOLTENA (Solution pour la Transition Ecologique en Nouvelle-Aquitaine).

<https://www.eptb-vienne.fr/Une-emission-de-France-3-Limousin.html>



Contexte

Sur le bassin de la Vienne aval un territoire à risque important d'inondations (TRI) a été identifié par arrêté préfectoral le 26 novembre 2012. Il fait partie des 124 TRI de l'ensemble du territoire national. Dans le cadre du 2ème cycle de la Directive inondations, ce TRI a été étendu, en 2018, à 11 communes qui jalonnent le Clain.

L'identification d'un TRI donne lieu à l'élaboration d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI). Cette stratégie, constitue un projet de territoire pour une démarche intégrée et multi-partenariale de prévention et de gestion du risque d'inondation. A partir de 2014, l'EPTB a animé l'élaboration de la SLGRI Vienne aval en lien avec les services de l'État et en concertation avec les acteurs locaux. La mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie est déclinée dans un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

Engagé en février 2018, le PAPI Vienne aval (2018-2022) permet de mettre en place des actions sur des thématiques variées telles que : la réduction de la vulnérabilité, la culture du risque, la gestion des aléas et des crises.

L'objectif de ce programme est de mieux préparer les territoires à faire face à une crue importante et de faciliter la résilience pour reprendre au plus vite une activité normale.

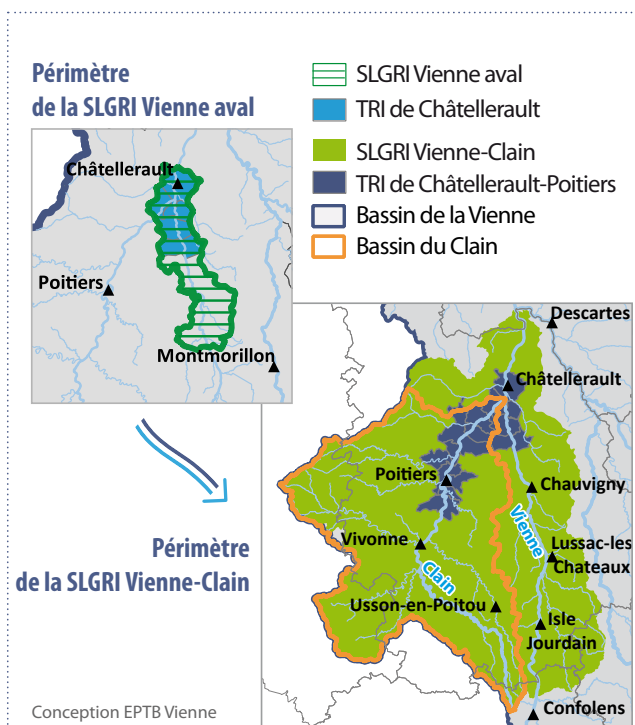
Principales réalisations en 2021

Élaboration de la SLGRI Vienne/Clain

L'année 2021 a été marquée par la révision de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) sur un périmètre plus vaste (5 400 km²) qui englobe désormais le bassin du Clain et une partie de celui de la Vienne depuis la confluence Vienne/Issoire (16) jusqu'à la confluence Vienne/Creuse (37) soit près de 250 communes.

Un diagnostic a été établi au 1er semestre 2021, il permet de disposer d'une connaissance précise et homogène de la vulnérabilité du territoire face au risque d'inondation.

La seconde étape est en cours, elle consiste à déterminer, de manière concertée, les mesures à mettre en œuvre pour réduire ce risque. Ainsi des ateliers ont été organisés par l'EPTB Vienne les 19 et 20 octobre 2021 réunissant au total 70 participants (élus, usagers, services de l'État). Les productions issues de ces échanges ont permis d'alimenter l'écriture de la stratégie, soumise à consultation début 2022 avant sa validation. Véritable feuille de route, cette stratégie doit aboutir à la mise en place d'un futur Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne-Clain d'ici 2023.



Ateliers de concertation des 19 et 20 octobre 2021

PAPI Vienne aval

Parallèlement à l'élaboration de la SLGRI Vienne/Clain, la mise en œuvre du PAPI Vienne aval a suivi son cours avec 95% des actions engagées ou en cours. Parmi les actions d'ampleur de ce PAPI, figure la réalisation d'études de dangers sur deux ouvrages hydrauliques du Talbat.

> Actions réalisées dans le cadre du PAPI Vienne aval sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vienne :

• Régularisation des ouvrages sur le Talbat

Deux bassins écrêteurs de crue sont présents sur le Talbat. Leur rôle de protection contre les inondations a été confirmé lors d'une étude précédente et implique des obligations réglementaires vis-à-vis de l'entretien et de la surveillance. Depuis la mise en place de la compétence GEMAPI, Grand Poitiers est le gestionnaire de ces ouvrages mais la commune de Chauvigny en reste le propriétaire.

La situation de ces ouvrages implique une régularisation juridique qui doit faire l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau. Dans cette perspective, plusieurs mesures de terrain ont été réalisées : levés topographiques, investigations géotechniques. Ces analyses permettront d'alimenter l'étude de danger qui définira correctement le niveau de protection au regard de la stabilité des ouvrages. Grand Poitiers a confié ce travail à l'EPTB Vienne dans le cadre d'une délégation de la compétence « Prévention des Inondations – PI ».

Le dossier réglementaire doit être déposé fin 2022 auprès des services de l'Etat pour instruction.



Relevés topographiques

• Élaboration d'une base de données sur la vulnérabilité des enjeux en zone inondable

L'EPTB Vienne en partenariat avec le CEREMA*, développe actuellement un observatoire de la vulnérabilité en ligne. Il couvrira, dans un premier temps, les 11 communes du PAPI Vienne aval additionné des communes de Grand Poitiers.

L'accès « grand public » permettra à chacun de visualiser l'état de la vulnérabilité à partir d'indicateurs agrégés à la commune : population, emploi, coût des dommages, etc.

En parallèle un accès « expert » est mis en place avec les partenaires techniques pour faciliter les échanges de données. L'outil sera disponible début 2022.

• Sensibilisation des scolaires

L'EPTB Vienne propose, aux classes de CE2, CM1 et CM2 volontaires, des ateliers pédagogiques dont le thème est « l'inondation, composante du cycle de l'eau – application au bassin de la Vienne ». Initiés au cours de l'année scolaire 2019/2020, ils sont reconduits auprès de nouvelles classes pour l'année scolaire 2021/2022 avec le concours des CPIE Seuil du Poitou et Val de Gartempe.

> Quelques actions des autres maîtres d'ouvrage

• Réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des établissements publics

Consciente des enjeux présents en zone inondable sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut a engagé une analyse de la vulnérabilité face au risque d'inondation, de 5 équipements et sites recevant du public situés dans l'enveloppe de crue centennale. Cette analyse a également été étendue à 24 habitations.

Ces diagnostics, après identification des vulnérabilités de l'habitat, aboutiront à des préconisations organisationnelles ou de travaux afin de les réduire.

LES CHIFFRES CLÉS

STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES DE L'ÉTUDE SUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS :

7 structures sur le bassin de la Creuse

2 sur le bassin de la Vienne

TRI de Châtelleraut : 6 communes

TRI étendu de Châtelleraut-Poitiers : 17 communes

Le PAPI Vienne aval couvre 11 communes

SLGRI Vienne Clain : 5 400 km², 2 régions, 5 départements,

13 intercommunalités et 246 communes

• Développement d'un plan de gestion ruissellement

Face aux ruissellements et au regard des enjeux sur la quantité et la qualité, le Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA) finalise l'élaboration d'un plan de gestion à l'échelle de micro-bassins versants. Les techniques privilégiées sont les aménagements dits « d'hydraulique douce » comme les haies, talus, noues, fascines. La modélisation mise en place a démontré que ces aménagements doivent être réalisés de manière globale et cohérente à l'échelle d'un bassin hydrographique pour que l'effet soit bénéfique en aval.

• Étude relative à la prévention des inondations sur le bassin de la Creuse

La compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est exercée par différentes collectivités sur le bassin de la Creuse. Afin d'accompagner les collectivités de ce bassin dans l'identification des ouvrages classés au titre de la GEMAPI et des enjeux et mesures de gestion possibles sur leur territoire, l'EPTB pilote une étude confiée à EGIS Eau. Cette étude est réalisée dans le cadre d'un partenariat avec 7 opérateurs de la compétence GEMAPI.

• Étude relative à la prévention des inondations sur le bassin versant médian de la Vienne

Une démarche similaire est à l'étude sur le bassin médian de la Vienne. L'EPTB Vienne a échangé avec les opérateurs GEMAPI des bassins de la Vienne amont et médiane tout au long du 2nd semestre 2021 afin de leur proposer de réaliser une étude coordonnée par l'établissement sur la thématique « prévention des inondations ».

La Communauté Urbaine de Limoges Métropole et le Syndicat Intercommunal des Bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV) ont répondu favorablement à cette coopération.

Ainsi, l'EPTB Vienne supervisera en 2022 la réalisation d'une étude visant à diagnostiquer les enjeux liés aux inondations et à définir une stratégie d'intervention pour mettre en œuvre la compétence « Prévention des inondations » sur le bassin de la Vienne médiane.



Crue de la Vienne à Limoges

Publications

- La 4^{ème} lettre d'information du PAPI Vienne aval



L'EPTB Vienne intervient en appui des porteurs de la compétence Gemapi pour piloter des études globales à l'échelle du bassin de la Vienne car cette échelle est plus appropriée pour la gestion des crues et des débordements. Le portage d'études par l'EPTB permet ainsi de réaliser une économie d'échelle et de coordonner les démarches sur le bassin.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES

Contexte

La restauration des cours d'eau est un enjeu majeur sur le bassin de la Vienne. En effet, la dégradation des cours d'eau constitue la première cause de non atteinte de l'état écologique défini par la DCE. Par ailleurs, la part du bassin occupée par des zones humides est évaluée à plus de 7% selon les différents inventaires réalisés.

Afin d'assurer une bonne prise en compte de cette thématique sur le territoire, l'EPTB Vienne accompagne les porteurs de projets. Il a notamment apporté une contribution pour l'organisation de la compétence Gemapi afin que l'ensemble du bassin soit couvert de façon cohérente par des structures de gestion de l'eau et des milieux aquatiques qui portent des actions inscrites dans les contrats territoriaux. L'engagement de l'EPTB Vienne a ainsi permis de rationaliser et de créer plusieurs structures sur le territoire. Les actions menées dans le cadre des contrats territoriaux portent sur :

- la restauration hydromorphologique avec par exemple la mise en défend des berges ;
- la pose d'abreuvoirs ;
- la restauration de la continuité écologique ;
- la préservation des zones humides ;
- la renaturation des cours d'eau.

L'EPTB exerce une mission de conseil pour l'ensemble de ces opérations mais il intervient également à différents niveaux. Par exemple, il co- coordonne avec le PNR Millevaches en Limousin le programme sources en action (Contrat territorial Vienne amont) qui associe 25 porteurs de projets.

Qu'est-ce qu'un contrat territorial ?

Le contrat territorial est un outil financier créé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il est conclu pour une durée maximale de 6 ans (2 fois 3 ans avec bilan intermédiaire) avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.



Restauration de cours d'eau sur le bassin du Clain



Contrats territoriaux multi-thématiques ou milieux aquatiques sur le bassin de la Vienne (Fin 2021)

- Bassin de la Vienne
- Départements

Etat des contrats

- Elaboration
- Mis en en oeuvre
- Révision-Reprogrammation
- ▨ CT Zones Humides - Brenne

Principales réalisations en 2021

💧 Programme sources en action

2021 a constitué une année de transition pour le programme Sources en action au carrefour entre la finalisation du contrat territorial dédié aux têtes de bassin de la Vienne 2017-2021 et la préparation de sources en action 3.

Fin 2021, le taux de réalisation est évalué à 53% par rapport au montant prévisionnel du programme et sachant que des actions sont en cours de finalisation.

Dans le cadre de la reprogrammation, un travail approfondi avec les 25 porteurs de projets a été mené tout au long de l'année et a permis d'élaborer une feuille de route pour la poursuite de ce programme en portant l'accent sur les actions d'adaptation au dérèglement climatique, de restauration de la continuité écologique et de gestion sylvicole. Des commissions thématiques (zones humides, forêts...) ont également été mises en place pour initier une réflexion collective sur ces sujets et mutualiser les échanges et les idées afin d'alimenter le prochain programme.



*Restauration de cours d'eau
dans le cadre de Sources en action*

💧 Autres contrats

L'EPTB est également porteur d'actions liées notamment aux étangs, aux économies d'eau ou à la gestion quantitative dans différents contrats mis en œuvre sur le bassin :

- Creuse amont,
- Petite Creuse,
- Goire-Issoire,
- Gartempe amont,
- Brenne,
- Manse,
- Negrone.

💧 Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement du territoire

L'EPTB Vienne accompagne les communes et leurs groupements dans la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme :

- en leur mettant à disposition l'inventaire des zones à dominante humide qui couvre l'ensemble du territoire et différents documents supports (guide de prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, règlement type pour les PLU...);
- en apportant un avis sur les documents produits.

L'inventaire est également transmis dans le cadre d'études d'impact ou de projets d'aménagement divers.



Prairie humide

LES CHIFFRES CLÉS

+ de **17 000** km de cours d'eau

7,4 % du bassin en zones humides

39 structures Gema

24 contrats territoriaux couvrant 95,6% du territoire

Contexte

Les étangs font partie du patrimoine et des paysages de nos régions et représentent des espaces de détente et de loisirs. Entre les années 1960 et aujourd'hui, leur nombre a augmenté de façon significative sur le bassin de la Vienne, passant ainsi de 3 300 à 24 500.

Les étangs participent à l'identité paysagère du bassin de la Vienne mais génèrent également des impacts cumulés sur les milieux aquatiques et la ressource en eau. Ils contribuent en particulier à la dégradation hydromorphologique des cours d'eau et à l'altération de la qualité physico-chimique de l'eau qui se traduit notamment par une augmentation de la température et une diminution de l'oxygène dissous. De plus, la sur-évaporation de l'eau au niveau des plans d'eau amplifie la diminution des débits des cours d'eau et de la ressource disponible.

Ainsi, afin d'aider les propriétaires à mieux gérer leur plan d'eau voir à le supprimer, l'EPTB Vienne a mis en place une « stratégie étang » en 2014. Cette stratégie propose différents services aux gestionnaires de milieux aquatiques qui accompagnent les propriétaires d'étangs : formations, guides technique et juridique...

Principales réalisations en 2021

Prime pour la suppression d'étangs

Face à l'abondance de plans d'eau et souvent l'absence de gestion appropriée engendrant des atteintes environnementales, l'EPTB Vienne a mis en place un dispositif inédit qui consiste à accompagner les propriétaires volontaires dans leur démarche de suppression de leur plan d'eau. Cette opération a été lancée lors du comité de pilotage de la stratégie étangs du 2 février 2021. Ce dispositif cible les propriétaires volontaires

souhaitant bénéficier de l'accompagnement de l'EPTB et de la prime, par exemple, parce qu'ils n'ont plus d'usage de leur plan d'eau ou qu'ils souhaitent s'affranchir des coûts d'aménagement et d'entretien de leur bien. Outre l'incitation financière, l'EPTB Vienne accompagne les propriétaires dans leurs démarches : conseil sur les travaux à réaliser, sur les démarches administratives...

Afin de faire connaître ce dispositif au plus grand nombre, une large campagne de communication a été mise en place.

L'information a été relayée auprès des médias locaux, une plaquette de présentation a été réalisée et diffusée auprès des agences immobilières, des notaires, des structures à compétences Gemapi, des EPCI, des communes du bassin.



Formation des gestionnaires de milieux aquatiques

En 2021, deux sessions de formations relatives à l'identification de la situation juridique des plans d'eau ont été organisées, en partenariat avec le CNFPT, le 25 mars à Limoges et le 10 septembre à Poitiers. Elles ont rassemblées 23 participants qui ont pu développer leurs connaissances sur le statut juridique des plans d'eau et sur les évolutions réglementaires grâce à des apports théoriques et des mises en situation par l'étude de cas.

LES CHIFFRES CLÉS

Dans les années 1960 :

3325 étangs

En 2018 : plus **24 559** étangs

Densité de **1,16** plan d'eau/km²

Surface en plan d'eau : **232** km²

GESTION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale. Elles sont à l'origine d'impacts majeurs aux niveaux environnemental, économique et sanitaire.

Depuis 2010, l'EPTB Vienne anime un dispositif de coordination de la gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Vienne. Ce dispositif a notamment pour objectif d'apporter des services aux gestionnaires de milieux aquatiques du bassin de la Vienne afin de les accompagner dans la gestion de ces espèces. Ces services sont : mise à disposition d'informations, formations, gestion et suivi des données relatives aux plantes exotiques envahissantes, retours d'expériences, conseil de gestion, remontée des besoins des gestionnaires au niveau du bassin Loire-Bretagne.

Principaux événements en 2021

En 2021, l'EPTB, en partenariat avec les CPIE Corrèze et Pays creusois et la FREDON Haute-Vienne, a organisé une journée technique et d'échanges autour des plantes exotiques envahissantes en Limousin.



Journée technique de gestion des plantes exotiques envahissantes en Limousin en visio-conférence

Lien vers les présentations :

<https://cpiepayscreusois.com/journees-techniques-plantes-exotiques-envahissantes/>

L'EPTB Vienne est également intervenu lors d'une journée technique organisée par la Fédération des Conservatoire d'Espaces Naturels à La Souterraine. Cette journée a permis aux participants d'échanger sur la prise en compte des espèces exotiques envahissantes dans les documents de planification.

<https://centrederesources-loirenature.com/fr/evenements/especes-exotiques-envahissantes/journee-technique-eee-et-documents-de-planification>



Journée technique du groupe de travail Loire-Bretagne

Par ailleurs, la réunion annuelle qui rassemble les gestionnaires de milieux aquatiques a été organisée à Lathus. Elle a permis de faire le point sur les actualités des acteurs locaux et des groupes régionaux, de bassin et national. Elle était suivie d'une demi-journée technique dédiée aux solutions fondées sur la nature.



Journée PEE du bassin de la Vienne

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Les sujets abordés dans le cadre des missions de l'EPTB Vienne sont complexes et doivent s'accompagner d'un travail de sensibilisation et d'explication. La stratégie de communication mise en place, a ainsi pour objectif de faire circuler les connaissances afin que chacun puisse être informé de l'état de la ressource et de son évolution, tout en étant transparent sur les réalisations. Cette stratégie s'appuie sur différents supports pour diffuser l'information et pour valoriser l'ensemble des actions portées par l'établissement :

- Le site internet de l'EPTB Vienne qui dispose d'un espace destiné aux partenaires, www.eptb-vienne.fr
- L'Observatoire de l'eau du bassin de la Vienne composé de 50 indicateurs utiles à la compréhension du fonctionnement des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin de la Vienne,
- Des documents d'information propres aux outils portés par l'EPTB afin de tenir informés les acteurs concernés au fur et mesure de l'avancement des projets,
- Le rapport d'activités,
- Une newsletter trimestrielle,
- Une exposition utilisée en interne et mise à disposition des structures. Elle est composée de 9 panneaux qui abordent notamment les thématiques suivantes : les économies d'eau, les zones humides, les poissons migrateurs, la restauration morphologique des cours d'eau, les étangs, les inondations.
- Des interventions auprès des médias.

Principales réalisations en 2021

Les documents propres aux SAGE et autres outils ont été présentés dans les parties correspondantes de ce rapport d'activité.

Le site internet est mis à jour et alimenté régulièrement en fonction de l'avancement des projets.

Les indicateurs de l'observatoire de l'eau sont actualisés chaque année.

Par ailleurs, plusieurs événements organisés ou actions menées par l'EPTB Vienne ont été couverts par les médias :

- Le lancement de la prime étangs,
- L'approbation du SAGE Clain par la CLE,
- L'organisation du séminaire changement climatique et ressource en eau sur le bassin de la Vienne,
- Une intervention sur France Bleu Limousin au sujet du changement climatique et de la ressource en eau sur le bassin de la Vienne,
- Une intervention sur France 3 Limousin au sujet de la sécheresse,
- L'émission Dimanche en Politique de France 3 Limousin dédiée à la sécheresse.

Certaines de nos informations sont également relayées sur les sites internet ou les réseaux sociaux de nos partenaires.



LES CHIFFRES CLÉS

4 Lettres d'informations
et 2740 exemplaires envoyés

3 Newsletters envoyés à plus de
300 destinataires

21 actualités publiées sur la
page d'accueil du site internet

5330 utilisateurs du site
internet entre le 1er avril et le 31
décembre 2021

Le lancement de la prime étangs



L'approbation du SAGE Clain par la CLE



L'organisation du séminaire changement climatique et ressource en eau sur le bassin de la Vienne



L'émission Dimanche en Politique de France 3 Limousin dédiée à la sécheresse





Conception - Réalisation : EPTB Vienne
Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne

20 rue Atlantis- Parc ESTER Technopole

87068 Limoges Cedex

Tel : 05 55 06 39 42

 www.eptb-vienne.fr

Crédits des illustrations :
EPTB Vienne sauf mention particulière

Impression sur papier recyclé
RIVET Presse Edition - 500 exemplaires

Avril 2022

Partenaires :

Financé par





Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne
20 rue Atlantis - Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex
Tel : 05 55 06 39 42
www.eptb-vienne.fr